



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 6 octobre 2015

Présidence: Pascale Vollenweider

Ouverture: 20h00

Appel: 40 membres présents, 13 membres excusés, 1 membre absent

Le quorum est atteint: 74%

Excusés	
	Ray Atkinson
	Olivier Barras
	René-Philippe Charton
	Florence Dos Santos
	Fernand Gigon
	Christian Hay
	Jamal Laksiri
	Nicolas Mivelaz
	Jean-Pierre Roland
	David Savelli
	Christian Scaiola
	Dominique Vanthier
	Corinne Petitpierre
Nons excusés	
	Véronique Perrelet

Ordre du jour

0. Assermentation.
1. Procès-verbal de la séance du 1er septembre 2015.
2. Communications de la Présidente.
3. ASPAIRE : Election de 2 délégués variables suppléants : 1 Rose-vert, 1 PLR
4. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 73 – Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) (1^{er} membre : PLR, rapporteur : Ver-Lib.)
5. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 74 – Demande d'un crédit de construction pour l'assainissement du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire du bâtiment Grand-Rue 43 à Rolle. (1^{er} membre: Vert-Lib., rapporteur : PLR)
6. Préavis 2011-2016 / No 66 – Adoption d'un nouveau règlement communal sur les décès, les sépultures et le cimetière. Rapport de la Commission - prise de décision.
7. Préavis 2011-2016 / No 70 – Demande de crédits complémentaires au budget 2015. Rapport de la commission – prise de décision.
8. Préavis 2011-2016 / No 71 – Arrêté d'imposition pour l'année 2016. Rapport de la commission – prise de décision.
9. Interpellation P. Bréchon « Interpellation relative à la mise à disposition de l'abri de protection civile communal à l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en vue d'accueillir des requérants d'asile».
10. Associations intercommunales: nouvelles.
11. Divers et propositions individuelles.



Après la présentation du DISREN par MM. Vetsch et Cretegny en début de séance, la Présidente procède à l'assermentation de Mme Jasmine Menamkat (PSRV), en remplacement de M. Pierre-François Charmillot.

Elle passe ensuite à l'approbation de l'ordre du jour en mentionnant un ajout en point 3, Communications de la Municipalité. L'ordre du jour est accepté à une large majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 1er septembre 2015.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communications de la Présidente.

La Présidente attire l'attention des conseillers sur le document qui leur a été remis à leur arrivée, document indiquant les présences et horaires attribués aux scrutateurs à l'occasion du dépouillement des élections fédérales. Les dates des séances futures et les dates limites de remise des rapports ainsi que l'adresse à laquelle les faire parvenir sont également mentionnées.

3. Communications municipales.

Mme Tecon rappelle qu'en été 2014 une demande d'installation de vidéosurveillance a été adressée au bureau de la préposée à la protection des données et à l'information. Il s'agit d'un concept de 16 caméras réparties dans le centre de la commune, chacune de ces caméras ayant une fiche indiquant son implantation, le plan visionné et sa justification. En date du 2 mars dernier, la Municipalité a reçu un courrier avec quelques questions, qui assurait qu'une décision pourrait être rendue dans les meilleurs délais. La Municipalité a répondu aux questions et en juin un échange de courriels excusait le retard pris dans la procédure assurant d'un traitement rapide après les vacances d'été. Suite à une nouvelle prise de contact à fin septembre, le retour de la préposée est le suivant: à son niveau la requête est trop compliquée à résoudre, la demande est très particulière mais intéressante. Elle souhaite se donner les moyens d'avoir une base légale pour justifier l'autorisation et décide de faire appel à un cabinet privé spécialisé dans le domaine de la protection des données et de la sphère privée sis à Genève, afin qu'il rédige un avis de droit. La commune de Rolle est donc une ville pilote pour ce projet qui pourrait intéresser d'autres communes désireuses d'utiliser un tel concept pour l'entier de leur territoire. La Municipalité est convaincue que ce concept est le bon, va poursuivre dans cette voie et regrette le délai nécessaire à sa concrétisation. Mme Tecon explique que le problème vient du fait que les 16 caméras prévues au centre ville filmeront forcément les clients des commerces et les habitants de la Grand Rue dans leur appartement; il est possible de flouter partiellement une image, notamment les appartements, mais ce qui sera plus bas devant la vitrine sera probablement partiellement flouté également et donc inutilisable.

En date du 12 septembre la Municipalité a pris contact avec le préfet, M. Dériaz, au sujet de la mise sur pied d'une organisation d'accueil de réfugiés au niveau régional. Elle s'est rendue le 28 septembre à Crans à une séance organisée par le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, la municipalité de Crans ainsi que l'EVAM. Lors de cette séance la Municipalité a pu échanger avec M. Leuba et il en résulte la diffusion d'une information prévue en novembre qui sera adressée aux exécutifs des communes du district et de la région. Affaire à suivre.

Mme Byrne Garelli informe que la Commission du Port et la commission de gestion ont participé à une séance en septembre dernier au sujet du futur projet dont découlera le préavis. La séance publique du 30 septembre n'a pas pu avoir lieu et est reportée au 4 novembre. Les personnes qui seront convoquées sont les locataires d'une place au port, les personnes en liste d'attente ainsi que les membres du Conseil communal. Une séance pour un public plus large pourra se faire ultérieurement si cela est jugé nécessaire.



Suite à la requête de Mme Schmutz, les arrosoirs du cimetière ont été changés. En ce qui concerne la récupération de l'eau de pluie, les seuls bâtiments dont la toiture la permet sont le temple et son annexe, et leur localisation en contrebas du cimetière ne permet pas une gestion pratique de l'eau qui serait récupérée. Par ailleurs le cimetière dispose de plusieurs fontaines et points d'eau.

4. ASPAIRE : Election de 2 délégués variables suppléants : 1 Rose-vert, 1 PLR.

Les propositions pour les déléguées suppléantes sont Mirka Lessi (PSRV) et Francine Truc Brenneisen (PLR) qui sont élues à l'unanimité.

5. Dépôt du préavis municipal 2011-2016 / No 73 – Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) (1^{er} membre: PLR, rapporteur: PSRV.).

Les membres de la commission sont les suivants : Président : M. Hay ; Rapporteur : M. Lecoultre ; Membres : Mmes Bermejo-Dubois et Beck-Thentz et MM. Veyrassat, Magnin, Haldimann

La composition de la commission est adoptée à l'unanimité.

6. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 74 – Demande d'un crédit de construction pour l'assainissement du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire du bâtiment Grand-Rue 43 à Rolle. (1^{er} membre: UDC, rapporteur: PLR).

Les membres de la commission sont les suivants: Président : M. Petit ; Rapporteur ; M. Monod ; Membres : MM. Buvelot, Rosset, Dos Santos, Beck, Nicolo.

La composition de la commission est adoptée à l'unanimité.

7. Préavis 2011-2016 / No 66 – Adoption d'un nouveau règlement communal sur les décès, les sépultures et le cimetière. Rapport de la Commission - prise de décision.

M. Lecoultre, président-rapporteur de la commission, lit les conclusions du préavis puis celles du rapport amendé de la commission. La Présidente passe alors en revue le règlement chapitre par chapitre. Au chapitre 3 « Tombes, entourages, monuments », l'article 14 amendé est relu par M. Lecoultre ainsi que l'amendement y relatif. La Présidente ouvre la discussion puis passe au vote au sujet de cet article amendé qui est accepté à la majorité. Elle continue à passer en revue les différents chapitres puis ouvre la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée elle passe au vote sur le préavis amendé qui est accepté à la majorité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- Vu le préavis amendé de la Municipalité du 29 mai 2015,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le règlement communal sur les décès, les sépultures et le cimetière
2. De transmettre ce dossier pour validation au département cantonal concerné

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 6 octobre 2015.



8. Préavis 2011-2016 / No 70 – Demande de crédits complémentaires au budget 2015. Rapport de la commission – prise de décision.

M. Deruaz, président-rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport de la commission. La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

Mme Byrne Garelli relève, au sujet du dernier paragraphe du rapport de la Cofin: «En ce qui concerne le compte 3682.3141 Entretien « Camping des Vernes », la Cofin déplore que la mise en conformité des installations électriques selon les normes OIBT n'ait pas fait l'objet d'un préavis comme elle l'avait demandé». En l'occurrence, elle a reçu le 6 avril un message du Président de la commission dans lequel il est dit «Il ne nous appartient pas de choisir comment vous devez traiter la question de ces travaux, néanmoins nous sommes d'avis que demander un crédit complémentaire serait la meilleure manière de faire». Il se réfère à un message envoyé au Syndic en date du 10 mars où sur la forme il dit «qu'il s'agit d'un crédit hors budget dont nous ne pouvons juger de l'urgence, dès lors la voie normale consisterait à passer par voie de préavis. Nous serons dès lors en tant que Commission des finances probablement à même de nous positionner sur cette question».

Ces deux messages de la Cofin sont contradictoires et elle veut juste informer le Conseil qu'elle n'a pas passé outre la volonté de la Commission, sur quelque question que ce soit.

M. Deruaz intervient sur le 4^e crédit complémentaire qui concerne les suites de l'incendie du bâtiment de la Prairie. Il a été mandaté par la Municipalité, au même titre que d'autres personnes, afin de faire partie d'une commission municipale pour étudier une demande d'aide financière présentée par les locataires de ce bâtiment. En étudiant les dossiers et les aides, il a été constaté que beaucoup de locataires avaient exactement le même problème relatif aux frais de déblayement, de déménagement et frais dus aux suites de l'incendie. Sur le document de l'ECA on dresse un inventaire correspondant aux biens mobiliers avec une marge. Au point F, il faut ajouter une somme pour les frais précités. Jusqu'à fin 2014, si le champ n'était pas rempli, une somme de Fr. 5'000.- était automatique allouée, et depuis le 1^{er} janvier 2015 elle est de Fr. 10'000.-. Manifestement ce montant est très insuffisant car il faut savoir qu'après un incendie il n'est pas possible de déménager soi-même mais qu'il faut mandater des entreprises spécialisées qui coûtent cher. C'est tout particulièrement pour les frais énoncés ci-dessus que la commune doit demander ce crédit complémentaire car elle a la responsabilité de loger les personnes ne pouvant pas se loger par elles-mêmes.

La parole n'étant pas demandée, La Présidente passe au vote sur le préavis qui est accepté à la majorité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- Vu le préavis de la Municipalité du 15 juillet 2015,
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 à hauteur de Fr. 251'511.-.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 6 octobre 2015.



9. Préavis municipal N° 71/11-16 – Arrêté d'imposition pour l'année 2016 – Rapport de la Cofin et prise de décision.

M. Deruaz, président-rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport de la commission. La Présidente ouvre la discussion sur le fond puis la referme pour passer au vote sur l'arrêté d'imposition qui est accepté à la majorité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- Vu le préavis de la Municipalité du 15 juillet 2015,
- Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2016 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 59,5%, selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 6 octobre 2015.

10. Interpellation P. Bréchon «Interpellation relative à la mise à disposition de l'abri de protection civile communal à l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en vue d'accueillir des requérants d'asile.»

La Présidente, avant d'ouvrir la discussion sur l'interpellation, demande aux conseillers si 5 d'entre eux la soutiennent ce qui est le cas.

M. Bréchon a déjà obtenu la réponse qu'il attendait, de par la communication de Mme Tecon en début de soirée à propos de l'information donnée par M. Leuba pour la séance qui sera tenue en novembre sur ce sujet, et il est satisfait de constater que la Municipalité n'a pas attendu une telle interpellation pour prendre les devants auprès du Préfet. Il en profite pour rappeler que Rolle est la troisième ville du district, 6'000 habitants, par rapport à Nyon qui héberge déjà des requérants ainsi que Gland. La commune de Coppet a mis à disposition son abri PC ainsi que celle de Begnins. Le 22 septembre, 1 jour après la rédaction de son interpellation, avait lieu la réquisition de l'abri PC de Crans. On voit qu'il s'agit d'un problème important dans tout le pays et dans le canton, et il apprécierait que Rolle donne sa contribution dans le cadre de cette problématique. Il s'est un peu renseigné et croit savoir qu'il serait possible d'héberger une quarantaine de personnes dans l'abri PC de Rolle. Il soulève également la question du centre de jour car il ne suffit pas de faire dormir, il faut occuper les journées. La Municipalité de Rolle a déjà engagé des requérants pour travailler, notamment dans le service de voirie, et il note qu'à propos de l'accueil de jour que la commune de Gland devra fermer son centre qui sera démolí. On pourrait donc se pencher sur la question de cet accueil et il a listé quelques locaux susceptibles d'être disponibles. Il aimerait que le Conseil vote ce soir une résolution encourageant encore plus la Municipalité à étudier la mise à disposition de l'abri PC et d'un centre de jour.

Mme Byrne Garelli signale que les locaux provisoires de l'UAPE aux Petits Sapins ne sont plus en conformité énergétique et qu'une dérogation a dû être demandée pour les utiliser jusqu'en automne 2015. Ils seront enlevés la semaine suivante, comme ceux du Sesame et ceux qui se trouvent devant le collège. Concernant la Marina il n'y a plus que 2 prises qui fonctionnent dans le bâtiment et celui-ci n'est pas apte à recevoir quiconque pour l'instant. En ce qui concerne l'abri PC, au printemps dernier on y a étudié la possibilité d'installer la cantine scolaire des élèves secondaires dans le réfectoire, mais cela n'est pas possible à cause de la ventilation qui est à refaire pour un montant de Fr. 25'000.- à 30'000.-. Pourquoi pas la bibliothèque communale pour un accès de jour, mais elle ne comprend pas de WC. Tous ces locaux induiraient des investissements conséquents, que la Municipalité étudiera si le Conseil la mandate à prendre les mesures nécessaires.



M. Goël confirme que la commune est sensible aux problèmes des réfugiés et pense qu'il faut faire quelque chose et trouver des solutions. La Municipalité est d'accord avec l'interpellation mais il n'y a pas lieu d'évoquer tel ou tel local car il faut disposer de locaux conformes et cela demande une étude. Il faut que l'ensemble des communes du district participe et fasse sa part.

M. Bréchon rappelle, comme le règlement l'autorise, que le fait de voter une résolution est une manière de dire que le législatif appuie la municipalité dans sa démarche, même si celle-ci est déjà initiée.

M. Paley demande ce que l'on vote exactement pour cette interpellation; est-ce qu'il s'agit de l'abri PC uniquement ou autre?

M. Deruaz va dans le même sens que M. Paley et demande sur quel texte écrit le Conseil doit se prononcer, précisément, car le règlement ne permet pas le vote sur une interpellation.

M. Bréchon lit l'article du règlement qui régit ce cas: «La discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour». On ne vote donc pas une interpellation mais une résolution. La résolution modifiée dit: «Le Conseil communal encourage la Municipalité à étudier toutes les possibilités pour accueillir les requérants d'asile, si possible avec un centre de jour».

Mme Weber Mayerat pense qu'il s'agit d'une bonne initiative mais que les abris PC ne représentent pas une solution à long terme et rappelle qu'à Genève il y a des manifestations contre cet état de fait. L'accueil de jour est également tout à fait justifié.

M. Buvelot estime qu'il s'agit d'un sujet extrêmement délicat mais qu'il faut revenir au règlement. Il s'agit là d'une interpellation qui demande à la Municipalité de se prononcer sur l'ensemble des questions posées par l'interpellation. Ce n'est pas à présent que le Conseil doit être amené à se prononcer. Il faut laisser la Municipalité développer ses réponses et c'est au moment où une décision sera à prendre qu'il faudra débattre. Il faut laisser à la Municipalité le temps de réfléchir sereinement, de formuler une réponse et engager ensuite des discussions.

M. Bréchon mentionne l'alinéa 3 de l'article 62 du règlement «La Municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante». Personnellement il a déjà obtenu sa réponse et répète que la discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution.

La présidente propose que le vote se reporte sur ce que la Municipalité proposera lors du prochain Conseil.

M. Bréchon explique que c'est déjà dans le processus qui sera mis en place si la résolution est votée ce soir. Une étude est initiée mais la résolution de ce soir est une prise de position du Conseil sur la première réponse de la Municipalité qui a été donnée.

Mme Tecon annonce que la Municipalité ne sera pas en mesure de donner une réponse circonstanciée pour la séance de novembre et que se pose un problème de délai. La Municipalité pense vraiment que c'est un sujet qui doit se traiter de manière très globale; il ne s'agit pas que de Rolle et de son abri PC; il y a énormément de différentes façons d'aider les migrants sachant que les abris PC ne peuvent accueillir que des célibataires. Ce qui plairait à la Municipalité est que le Conseil vote une résolution, qui n'est pas contraignante, qui confirme que la Municipalité va prendre en compte le problème, qu'elle est consciente qu'il s'agit d'une priorité, qu'elle va s'en charger, mais sans obligation de concentrer des études sur un seul créneau, qu'il s'agisse du lieu ou du type de personnes accueillies. Il faut que cette réflexion se fasse à l'échelon régional et que les habitants ou conseillers soient prêts à collaborer. Il faut laisser le temps de trouver la meilleure façon d'agir sans contraintes restrictives.

M. Lecoultré confirme que l'interpellation de M. Bréchon demande simplement d'encourager la Municipalité dans ses démarches. Il n'y a aucune indication précise et contraignante, aucun ordre formel ou exigence quelconque.



La présidente clôt la discussion pour passer à l'adoption de la résolution, résolution écrite qu'elle a reçue entre temps et qu'elle lit à l'assemblée : « Le Conseil communal encourage la Municipalité à étudier toutes les possibilités d'accueillir des requérants d'asile, si possible avec un centre de jour. »

Mme Bermejo Dubois trouve la situation délicate car il s'agit d'un sujet qui touche chacun, et elle est déçue de la façon dont ça se développe. La Municipalité qui travaille sur le sujet a été entendue, les conseillers ont été entendus également et tous encouragent la Municipalité à poursuivre son étude et sa collaboration avec les communes voisines; elle pense que cela suffit. Il n'est pas nécessaire d'avoir une résolution pour que l'interpellation continue. Le soutien est là, l'importance accordée au sujet est là également et on attend que la Municipalité intervienne régulièrement sur ce thème pour diffuser des informations.

M. Théodore invite Mme Bermejo Dubois et les conseillers pas convaincus par cette résolution à voter contre.

La Présidente reclôt la discussion et fait passer au vote qui montre que la résolution est acceptée par 22 oui, 12 non, 5 abstentions.

11. Association intercommunales – Informations par les délégués.

M. Deruaz donne quelques informations au sujet de la révision des statuts de l'ASPAIRE qui vont permettre d'englober dans l'association scolaire tout ce qui concerne l'accueil de jour. Une commission a été nommée, s'est réunie et a proposé un certain nombre d'amendements à la Municipalité qui les transmettra au comité de l'ASPAIRE pour un retour devant le Conseil à l'occasion d'un vote d'ici au printemps 2016.

Mme Bermejo Dubois a fait le même exercice avec le Conseil régional qui en est à une étape ultérieure avec ces mêmes statuts qui ont été acceptés par le Conseil régional, après une très longue soirée de discussion article par article. Lors de la séance, l'ordre du jour a dû être ajourné, tous les points n'ayant pu être traités. Durant la partie informative du Codir, des informations intéressantes ont été transmises et elle aimerait obtenir des réponses de la part du Syndic, ce soir ou à l'occasion de la prochaine séance, au sujet de l'appel de fonds pour les transports. De quelle façon le nouvel appel de fonds se passera-t-il pour Rolle, s'agira-t-il d'un dépôt de préavis par exemple? Par ailleurs, en ce qui concerne TéléDôle il faut être vigilant parce que Rolle n'était pas actionnaire, mais à présent est partie prenante via le Conseil régional qui a récupéré toutes les actions. Il y aura un compromis avec l'exploitant et il faudra suivre la situation un peu complexe qui va en découler. Elle demande au Syndic de fournir une information régulière à ce propos, sachant qu'une demande de crédit d'un montant de Fr. 750'000.- l'inquiète quelque peu.

M. Goël, qui n'a pas bien entendu l'intervention précédente, confirme que Télé Dôle est un cas assez complexe car l'année précédente les communes ont dû le refinancer à fonds perdus puisqu'il était en cessation d'activité. Le Conseil régional a lors effectué un travail assez important pour trouver une solution pérenne. La discussion est en cours avec la société française Sogestar, qui exploite tout le massif de la Dôle et du Jura et qui se trouve aux Rousses. Cette société est soutenue par le gouvernement français et l'idée aujourd'hui du Conseil régional est que l'exploitation des installations de la Dôle soit attribuée à cette société qui pourrait garantir une location des installations. Il faut savoir que si Télé Dôle cesse son activité, cela signifie que les installations doivent être démontées, selon les normes fédérales, et c'est une perte complète de l'investissement consenti. Les discussions en cours devraient aboutir à une proposition et il est espéré, avec la collaboration de Sogestar, de parvenir à un équilibre financier de l'exploitation. Les discussions sont en cours et les conclusions arriveront devant le conseil intercommunal du Conseil régional. Si des demandes particulières sont à présenter par rapport à certaines communes, des préavis seront déposés même si les demandes font partie de la «fourchette» municipale puisqu'il est important que l'information circule.



Au sujet du fonds des transports, il y a un fonds qui a été prévu sur 5 ans inscrit dans le budget de la commune, qui sert à couvrir les infrastructures mises en place pour les transports publics. A noter la rétrocession du Conseil régional et une participation du Conseil régional pour la place de bus et les aménagements réalisés au collège du Martinet. Lors du vote sur le préavis, le montant de cette participation était indiqué. Une participation a également été versée pour les feux installés à la Gare et pour ceux du bas de la route de Gilly. Chaque commune participe à ce fonds d'équipements pour les transports publics. Durant les premières années la commune a versé sa part mais les travaux ont avancé moins vite que prévu parce que les investissements nécessitent des préavis dans les communes et que le Conseil régional ne voulait pas capitaliser le montant disponible mais voulait l'utiliser au fur et à mesure. Cela signifie qu'il y aura un décalage dans le paiement des parts, et la question posée aux communes est de savoir si elles désirent mettre de côté et payer d'avance ou si ce fonds est inscrit dans la durée dans le budget.

Mme Bermejo Dubois précise que sa question portait sur les 40% encore à payer pour le fonds des transports afin de savoir si à Rolle ce montant est budgetisé ou si un préavis est encore à venir.

M. Goël précise que tout cela fait partie d'un budget sur 5 ans voté en 2011, et qu'en 2014 le montant attribué n'a pas été utilisé.

M. Goël termine avec une information relative à l'ASPAIRE et au collège de Gilly qui comprendra 8 classes, une UAPE et 2 salles de gymnastique. C'est un projet qui a déjà 3 ans, qui a fait l'objet d'oppositions et de recours au Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral. Ce dernier s'est prononcé en date du 9 septembre 2015, après 3 ans de procédure, en donnant tort aux opposants et en acceptant l'affectation du terrain. Les opposants estimaient que le terrain qui devait faire l'objet d'un PPA, mais qui est en zone d'utilité publique, était inconstructible. Les plans d'enquête ont déjà été déposés donc la commune va délivrer le permis de construire pour ces bâtiments. En principe les opposants ont encore la possibilité de faire recours sur cette délivrance de permis; s'ils ne le font pas, les travaux pourraient débuter au printemps 2016 et se terminer pour la rentrée 2017. Un très grand besoin de classes est ressenti à l'Ouest, et il s'agit d'abandonner les containers.

12. Propositions individuelles et divers.

Mme Schmutz remercie Mme Byrne Garelli d'avoir accédé à sa demande de nouveaux arrosoirs au cimetière.

M. Davies pose la question de savoir si la Municipalité est consciente du problème existant à la déchetterie pour les places disponibles à l'intérieur qui sont mal calculées lors du décompte enregistré par la barrière (véhicules trop proches lors de la sortie). Cela génère des files très longues alors que des places sont disponibles à l'intérieur.

Il poursuit en demandant s'il est toujours à l'ordre du jour d'amender les conducteurs qui parquent dans le sens inverse de la circulation le long de la Grand Rue, et si tel est le cas, pourquoi n'y a-t-il pas de signalisation qui l'indique?

M. Goël a fait le même constat que M. Davies, mais à l'inverse il arrive qu'à l'entrée lorsque la barrière se lève et que les voitures se suivent de façon trop proche, l'intérieur soit embouteillé. Il faudra peut-être éduquer les utilisateurs qui doivent respecter une certaine distance afin que le système fonctionne.

M. Bréchon suggère à la Municipalité d'engager 2 requérants d'asile, l'un pour l'entrée et l'autre pour la sortie.

M. Ansermoz, au nom des habitants de la Grand Rue, apprécie beaucoup les travaux à présent finalisés, et surtout l'insonorisation du tapis routier qui fait une différence notoire en matière d'absorption du bruit. Et les trottoirs sont agréables à arpenter mais peut-être faudrait-il les signaler par de petits piquets souples. Pour éviter certains incidents pour les automobilistes qui arrivent depuis la route de Genève au giratoire, le panneau qui indique le giratoire devrait être placé plus avant, par exemple à 100 m. afin que les conducteurs aient le temps de réagir.



M. Goël remercie le Conseil d'avoir voté le crédit complémentaire ce soir pour le bâtiment incendié de la Prairie et annonce que qu'après le déblayement et l'assèchement, les travaux de réfection ont repris et la charpente est en cours de finition. Il semble que les délais soient tenus et les premiers habitants pourront rentrer avant Noël (rez, premier et deuxième étages). Les appartements des combles et surcombles devraient être terminés en juin 2016.

M. Deruaz prend la parole au sujet des opérations de dépouillement des élections du 18 octobre et remarque, depuis 25 ans qu'il s'occupe de ce type de dépouillements, qu'il a la fâcheuse impression que les conseillers communaux se sentent de moins en moins impliqués et qu'il y a de plus en plus de personnes qui s'excusent par des motifs plus ou moins rigoureux. Il rappelle que les réfugiés qui ont été évoqués précédemment, auraient apprécié avoir droit à des élections avec des dépouillements en lesquels ils pourraient avoir confiance. On a tendance à l'oublier et les démocraties fonctionnent peut-être trop bien de point de vue là. En début de législature chacun a été assermenté, et c'est pour cela que c'est aux conseillers de procéder à ce type de dépouillement. Il y a encore quelques années tout se faisait à la main et la procédure ne se terminait que dans la nuit ou au petit matin. Sans problème informatique, la procédure devrait être terminée entre 16h00 et 17h00.

La Présidente clôt la séance à 22h15 et donne rendez-vous aux conseillers le 10 novembre à 20h00.

Au nom du Conseil communal

Pascale VOLLENWEIDER
Présidente



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

